

Au

19 novembre 1935

2/2/6

Monsieur le Maire de la Ville de Dieppe, Dieppe (Seine Inférieure)  
France

Monsieur le Maire,

Nous avons été très heureux d'être informés par M. Huisman, Directeur Général des Beaux-Arts, de ce que, par une lettre du 12 août de cette année vous avez consenti à faire participer le Musée de votre ville à la grande exposition Courbet qui aura lieu avec le concours du Ministère de l'Instruction Nationale de France et sous le patronage du Président du Ministère, M. Laval, et de M. le Ministre de l'Education Nationale, dans les salles du Musée des Beaux-Arts de Zurich. En donnant suite à notre lettre du 7 octobre, nous nous sommes permis aujourd'hui de vous adresser le télégramme:

"Prions télégraphier valeur à assurer Courbet Portrait d'Anscut et procéder expédition grande vitesse cette semaine lettre suit "

Nous espérons recevoir vos ordres pour la somme à laquelle nous aurons à assurer la toile, dans la journée de demain, et nous concluerons sans délai l'assurance qui sera valable à partir du moment où le tableau quittera le Musée de Dieppe jusqu'à son retour après la fin de l'exposition. L'expédition devra se faire grande vitesse, port dû, avec la prescription formelle "en douane à Zurich", ce qui évitera un retard de l'envoi à la frontière suisse; il passera immédiatement à Zurich où les formalités de douane se feront sous nos yeux au moment du déballage de la toile comme pour le retour lorsque celle-ci sera mise dans sa caisse pour rentrer chez vous.

Le terme de l'inauguration de notre exposition vient d'être fixé définitivement pour le 14 décembre; les toiles commencent déjà à affluer et devront être réunies toutes dans notre